



Convocation pour un rappel à la loi

Par **Nocéen**, le **22/01/2011** à **14:08**

Bonjour, suite à une bêtise de jeunesse je me retrouve convoqué à la gendarmerie pour un rappel à la loi, seulement j'habite maintenant en région parisienne et mon ancien domicile est à 400 km d'où je me trouve aujourd'hui et je ne peux pas m'y rendre aussi facilement que ça. N'y a-t-il pas un moyen pour transférer le dossier auprès de la gendarmerie de mon nouveau domicile pour faire le nécessaire? D'avance merci pour votre réponse.

Par **billet**, le **23/01/2011** à **12:09**

Bonjour,

avez vous expliqué votre cas au gendarme qui vous a convoqué ?

Par **Nocéen**, le **23/01/2011** à **12:30**

Bonjour, tout d'abord merci de me répondre. Ensuite j'ai effectivement expliqué mon cas au gendarme qui ne s'est pas du tout montrée compréhensive en me disant qu'elle en avait marre d'envoyer des courriers et que je devrais faire un effort... Que puis-je faire?

Par **chris_idv**, le **24/01/2011** à **16:18**

Bonjour,

Vous pouvez faire un effort: 400 km aller et autant pour le retour.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **24/01/2011** à **18:57**

La justice vous fait une faveur en ne vous poursuivant pas donc il vous appartient de faire cette effort, à moins que vous préféreriez que le proc change d'avis et vous poursuive ?